

CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 31 mars 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Stéphanie CAUVIN, René DIGARD, Martine DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Joël LIAIS, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON, Sébastien VRAC

Excusés : Laurent CARRÉ (pouvoir à Mme Thérèse PARIS)

Secrétaire de séance : Martine PAGNY

1. Approbation du compte rendu du 20 janvier 2016

Le compte rendu de la séance du 20 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du compte administratif budget communal 2015

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif budget communal 2015 dressé par Monsieur Le Maire après s'être fait présenter le budget 2015 constate les réalisations suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses budget principal	343 472,80 €	
Dépenses budget CCAS	656,48 €	
Recettes budget principal		<u>411 976,34 €</u>
Recettes budget CCAS		<u>1 266,67 €</u>
<u>Résultat de fonctionnement =</u>		69 113,73 €

Excédent reporté budget principal (N-1)	265 433,27 €
Excédent reporté budget CCAS (N-1)	4 633,50 €

Résultat à affecter = **339 180,50 €**

Section d'investissement

Dépenses	154 074,67 €
Recettes	<u>302 871,81 €</u>

Résultat d'investissement = **148 797,14 €**

Résultat antérieur **- 102 810,64 €**

Solde d'investissement = **45 986,50 €**

Reste à réaliser

Dépenses	120 346,87 €
Recettes	<u>21 571,00 €</u>

Solde du reste à réaliser =	- 98 775,87 €
------------------------------------	----------------------

Besoin de financement =	- 52 789,37 €
--------------------------------	----------------------

Après délibération, le conseil municipal approuve ce compte administratif budget communal 2015 à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion 2015

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil doit procéder à l'adoption du compte de gestion.

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisé par monsieur le Trésorier et le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion de M. Le Roch pour l'exercice 2015 dont les comptes sont conformes à ceux du compte administratif du budget pour le même exercice.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce compte de gestion budget communal 2015 à l'unanimité.

4. Affectation du résultat budget communal 2016

Le résultat à affecter étant de 339 180,50 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de le reporter de la façon suivante au budget 2016 :

Résultat reporté au budget investissement (Article 1068)	52 789,37 €
---	-------------

Résultat reporté au budget fonctionnement (Ligne 002)	286 391,13 €
--	--------------

5. Vote des taux d'imposition 2016

Considérant l'augmentation des bases d'imposition 2016, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2016.

Le montant du produit attendu serait de : **151 880,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Les nouveaux taux s'établissent ainsi :

TAXES DIRECTES	TAUX en %	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	16,42	82 855,00 €
Foncier bâti	16,80	48 048,00 €
Foncier non bâti	33,09	16 479,00 €
CFE	11,90	4 498,00 €
TOTAUX		151 880,00 €

6. Vote du budget primitif communal 2016

Il est présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2016 qui se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charges à caractère général	124 720,00 €
012 Charges de personnel	195 300,00 €
014 Atténuation de produits	200,00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	17 858,00 €
023 Virement section investissement	252 928,44 €
065 Autres charges de gestion courante	87 176,00 €
066 Charges financières	4 100,00 €
067 Charges exceptionnelles	5 743,69 €
042 Opérations d'ordre entre section	1 362,00 €

Total des Dépenses de Fonctionnement = 689 388,13 €

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté	286 391,13 €
070 Produits des services	10 600,00 €
073 Impôts et taxes	210 146,00 €
074 Dotations et participations	110 251,00 €
075 Autres produits gestion courante	32 000,00 €
078 Reprise sur amort. et prov.	40 000,00 €

Total des Recettes de fonctionnement = 689 388,13 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

20 Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	22 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	229 767,13 €
23 Immobilisations en cours	133 366,64 €
16 Remboursement d'emprunts	16 493,54 €
020 Dépenses imprévues Investissement	8 000,00 €

Total des Dépenses d'investissement =	424 627,31 €
--	---------------------

Recettes

13 Subventions d'investissement	41 571,00 €
10 Dotations Fonds divers-réserves	82 779,37 €
001 Solde d'exécution d'investiss. repo	45 986,50 €
021 Vrt de la section de fonctionnement	252 928,44 €
040 Opérations d'ordre entre section	1 362,00 €

Total des Recettes d'investissement =	424 627,31 €
--	---------------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce budget.

7. Questions diverses

Dossier Haberer : M. le Maire fait part au conseil de la décision du conseil d'état qui confirme l'arrêt de la cour d'appel de Nantes et rejette les conclusions présentées par M. et Mme Haberer. De ce fait la provision de 40 000 € peut être réintégrée dans le budget communal.

La séance est levée à 17h30.